

chargée en outre de la direction de l'école; une autre s'occupait de l'ouvrage manuel; enfin, une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure de filles, et, à l'école des garçons, suivant la fortune des parents, de 15, 20 et 25 fr. par semestre.

Notes pour le résultat général: 9 nos 2.

*Traitements du personnel enseignant.*

Revenus.	Institu- teurs.	Institu- trices religieuses	Total.
Traitements communaux .	8750	7850	16600
Supplém. de traitement .	2562,50	—	2562,50
Primes de brevet . . . . .	900	1700	2600
Indemnités de logement .	1500	325	1825
Total... fr.	13712,50	9875	23587,50

Indemnités payées aux 6 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich: 100, Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)... 800 fr.

Dépense totale..... 24387,50 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 5800 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

**b) Écoles primaires supérieures privées.**

1° Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois provisoire, avec 19 élèves;